

## ***L'ÉCOLE INCLUSIVE***

### ***Assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves***

© **MENJS - Julie Bourges**

### ***La scolarisation des élèves en situation de handicap en chiffres***

#### ***Rentrée 2021***

- *Une nouvelle organisation territoriale*
- *De nombreux dispositifs inclusifs de scolarisation ont été ouverts sur l'ensemble du territoire depuis 2017 :*
  - ■ *1 300 Ulis (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)*
  - ■ *115 UEMA (Unités d'Enseignement en Maternelle Autisme)*
  - ■ *99 UEEA ou DAR (Unités d'Enseignement en Élémentaire Autisme ou Dispositifs d'Autorégulation)*

#### ***Un dialogue renforcé avec les familles***

- *Parcours de scolarisation toujours plus personnalisés*
- *Cellules d'écoute et de réponse*
- *Un numéro vert unique : 0 805 805 110, actif toute l'année, y compris en période estivale*
- *Entretien d'accueil personnalisé avec l'équipe pédagogique*

- *Simplification de la demande d'aménagements aux examens via un formulaire unique*
- *Plateforme numérique d'État Monparcours handicap.gouv.fr recensant ressources, droits, aides, démarches administratives, orientation, etc.*
- *Proposition d'affectation pour chaque élève : une commission spécifique dans chaque département, dont l'objectif est de proposer une affectation aux élèves en situation de handicap sans solution de scolarisation*

## **Statistiques et déploiements**

- *Depuis octobre 2021, toutes les informations sont 100 % accessibles*
  - *Plus de 400 000 élèves scolarisés*
  - *125 500 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)*
  - *○ 35 % d'accompagnants depuis 2017*
  - *Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) sont généralisés à 100 % du territoire à la rentrée 2021*
- 

## **Des moyens supplémentaires pour les accompagnants**

- *Budget 2022 : + 4 000 ETP (Équivalents Temps Plein) d'accompagnants*
- *Dès l'automne 2021 : nouvelle échelle de rémunération des AESH avec revalorisation régulière et automatique des carrières*
- *Dès janvier 2022 : participation de l'employeur au financement de la mutuelle santé des AESH*
- *Pour les référents AESH : 600 euros par an d'indemnité de fonctions*
- *Une coopération accrue avec le secteur médico-social*
- *La traduction concrète de la Stratégie autisme : 101 postes de professeurs ressources sur les troubles du spectre de l'autisme (TSA) ont été créés*

- *Déploiement de plateformes dédiées au repérage précoce et à l'accompagnement d'enfants autistes et porteurs de troubles du neurodéveloppement (TND), âgés de 0 à 12 ans*
- 

### ***Une application pour améliorer la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers***

- *Conçue pour tous les professionnels accompagnant l'élève dans sa scolarité (professeurs, chefs d'établissement, médecins de l'Éducation nationale, professionnels des maisons départementales des personnes handicapées - MDPH)*
  - *Livret de parcours inclusif : application numérique accessible depuis un ordinateur*
  - *Objectifs :*
    - *Faciliter la mise en place rapide et effective des aménagements et adaptations dès l'identification d'un besoin éducatif particulier*
    - *Simplifier les procédures de renseignement et d'édition des plans et projets par l'équipe pédagogique*
    - *Formaliser ces plans pour organiser, si nécessaire, le recours à divers aménagements en collaboration avec les familles*
    - *Permettre la circulation d'informations entre l'école et la MDPH via une interface dédiée*
  - *Objectif : ouverture de l'application à toutes les académies début 2022*
- 

### ***Capacités d'accueil et équipes mobiles***

- ◦ *1 423 places en service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (Sessad) à la rentrée 2021, totalisant 55 194 places*
  - *166 équipes mobiles d'appui à la scolarisation actives à la rentrée 2021*
-

## **Moyens de pilotage et d'évaluation**

- *Un comité national pour suivre le déploiement de l'École inclusive et identifier les conditions de réussite*
- *Des comités départementaux de suivi pour coordonner et améliorer les parcours de scolarisation et de formation*
- *Une démarche d'auto-évaluation via le référentiel PIAL*
- *La promotion de la démarche Qualinclus dans chaque département*
- *Déploiement d'un système d'information « École inclusive » pour mieux suivre les parcours, proposer rapidement des aménagements pédagogiques et faciliter le partage d'informations entre familles et professionnels*

**Objectif :** *entretenir une dynamique qualitative et un échange fluide avec tous les acteurs aux niveaux national, académique et départemental*

---

## **Formation initiale et continue**

- *Un module de minimum 25 heures de formation à l'École inclusive pour tous les nouveaux professeurs*
  - *Une formation de 60 heures pour les AESH*
  - *Les stages nationaux de formation ont augmenté de + 150 % depuis 2017*
  - *L'École inclusive devient un sujet prioritaire dans les formations académiques*
  - *Les plans académiques et départementaux de formation sont ouverts aux AESH*
  - *Formation spécialisée : création du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei)*
  - *L'obtention du Cappei est désormais possible par validation des acquis de l'expérience professionnelle*
-

## **Ressources pédagogiques**

- *La plateforme Cap École inclusive s'est enrichie d'une nouvelle rubrique sur l'orientation et l'insertion professionnelle*
  - *Elle est accessible à tous les publics*
  - *De nombreuses ressources sont également disponibles sur Éduscol et les sites académiques*
- 

## **Moyens de pilotage et d'évaluation (suite)**

- *2 800 départs en formation par an*
- *Une formation soutenue pour les personnels*